



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **Et maintenant Coyote Assure**

Coyote lance Coyote Assure, une offre d'assurance auto aux garanties étendues, élaborée en partenariat avec Allianz

Construite en partenariat avec Allianz, Coyote Assure propose aux conducteurs exigeants des garanties tout compris. Résolument positionnée du côté de l'assuré, l'offre se décline en deux formules « Premium » et « Infinite » pour un accompagnement sur-mesure, avec notamment :

- Une garantie tous risques (vol/incendie + bris de glaces + dommages tous accidents) sans franchise
- Une assistance 0km, 24H/24, 7J/7 même en cas de panne
- La garantie de la valeur à neuf du véhicule pendant 36 mois

Fidèle à l'esprit de la marque, Coyote va encore plus loin en offrant gratuitement des avantages exclusivement réservés aux membres de sa Communauté avec :

- La garantie à vie du boîtier Coyote
- L'accès une fois par an à un stage de perfectionnement à la conduite ou de récupération de points<sup>2</sup>

En lançant cette offre inédite, Coyote amorce une nouvelle voie de diversification stratégique qui va lui permettre de franchir un nouveau cap de croissance. Leader de l'aide à la conduite communautaire, la société poursuit son développement pour devenir le leader des services aux conducteurs.

Didier Quillot, Président de Coyote : «Elaborée à partir de notre connaissance des automobilistes, Coyote Assure est une solution d'assurance pensée pour répondre aux besoins des conducteurs exigeants qui recherchent une assurance premium, simple et tout compris. Cette stratégie de diversification nous permet d'aller encore plus loin dans l'offre de services Coyote, de faire un pas vers de nouveaux marchés et d'accélérer notre développement. »

## A propos de Coyote Assure

Les garanties s'appliquent dans les conditions limites et exclusions du contrat Coyote Assure. Coyote Assure. "Coyote Assure" est le nom d'un programme d'assurance automobile proposé par Coyote System SAS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 482 878 139, dont le siège social est situé au 24 Quai Gallieni, 92150 Suresnes, enregistrée à l'ORIAS en qualité de mandataire d'assurance sous le numéro 14003328. Vérifiable sur www.orias.fr. Contrat souscrit auprès de Calypso, société anonyme au capital social de 24.703.504 euros dont le siège social est situé au 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 205 065, entreprise régie par le Code des Assurances et géré par l'intermédiaire de Gestion Assurances SA – 44/50 avenue du capitaine Glamer 93407 Saint Ouen cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 353 508 955, enregistrée à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le numéro 07 008 500.

## À propos de Coyote

La technologie brevetée de Coyote se décline sous forme de boîtiers, d'applications et de solutions directement embarquées dans les voitures (Renault, Citroën, Peugeot). Créée en Juin 2005, la société Coyote est le leader européen des Assistants d'Aide à la Conduite. Certifiée NF « Assistant d'Aide à la Conduite », les solutions Coyote reposent sur l'échange d'informations géolocalisées qui permet aux automobilistes de s'alerter en temps réel des aléas de la route. Plus de 3 millions d'utilisateurs s'échangent quotidiennement des informations sur les limitations de vitesse, les zones à risques et zones de dangers, les bouchons et les perturbations routières. Le retraitement des plus de 4 millions d'informations remontées en moyenne par la communauté tous les mois assure la fiabilité du service. Lauréate du prix Frost & Sullivan de la catégorie télématique en 2008, la société Coyote réalise un chiffre d'affaires de 89M€ en 2013 et couvre huit pays européens : France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Italie, Espagne, Allemagne et Pologne.

Contacts presse

Coyote
Marie Le Quellec
01 81 80 20 34
mlequellec@moncoyote.com

Havas Worldwide Paris Yves-Paul Robert 01 58 47 97 84 yves-paul.robert@havasww.com

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sauf franchises catastrophes naturelles, prêt de volant et conducteur novice non dénommé

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans la limite des places disponibles pour l'année en cours, pour tout client Coyote ayant un abonnement au service COYOTE et un contrat d'Assurance Coyote Assure, en cours et non résilié, sans incident de paiement. Les frais de déplacement et séjour liés au stage sont à la charge du client.